

Plan d'action pour la réalisation d'un projet

1. RÉFLEXION :

- a. identifier le besoin, analyser la situation
 - amélioration à apporter, lacune à combler, valeur à ajouter
 - déterminer la cible : pour qui? Parents? Élèves? Les deux?
 - déterminer les objectifs visés et les résultats attendus
 - préciser les moyens qui seront utilisés
- b. écouter les différents points de vue des membres
- c. s'assurer de la conformité des objectifs avec le mandat de l'OPP
- d. faire l'inventaire des ressources disponibles (humaines, financières et matérielles)
- e. favoriser la créativité, l'innovation
- f. adopter la décision en groupe
- g. soumettre le projet (par écrit) à l'approbation du CÉ ou de la direction (selon que le projet met en cause une des responsabilités du CÉ : orientations et objectifs contenus dans le projet éducatif, prévisions budgétaires, programmation des activités éducatives hors horaire ou hors école, application du régime pédagogique, etc.)

2. ACTION :

- a. dresser une liste des tâches
- b. répartir les tâches, choisir la personne qui coordonnera le projet
- c. créer des sous-comités si nécessaire (faire appel à des bénévoles au besoin)
- d. demander la collaboration d'autres partenaires de l'école si nécessaire
- e. trouver des moyens de financement si nécessaire
- f. faire un échéancier
- g. communiquer régulièrement avec la direction ou le CÉ

3- ÉVALUATION :

- a. s'informer de la satisfaction générale
- b. comparer les résultats obtenus avec les objectifs visés
- c. mettre par écrit les améliorations à apporter pour une action ultérieure
- d. assurer un suivi si nécessaire
- e. préparer un compte-rendu pour le CÉ ou la direction et pour l'assemblée générale